

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 6 DECEMBRE 2017

OBJET : Audition du CEREMA et Services de Nantes Métropole Sur le thème des « Accès à la Loire »

Participants :

Rémy DAVID NM Mission Loire et CPL
Rozenn PODEUR Ville de Nantes Service des sports
Hervé DITCHI CEREMA - OUEST
Pierre Jean VABRE CEREMA - OUEST
A.VALLEE VNF- CPL
Philippe BOISDRON CPL -UFMO
Gabriel LEFUR CPL Collectif nautique
Dominique LE MONS NM Service stationnement et ports fluviaux
Carole MERCIER NM Service stationnement et ports fluviaux
Bernard RICHEUX CPL Collectif nautique - Rédacteur du présent compte rendu.

Absent

La SAMOA

En 2017 – Nantes Métropole a confié à un organisme d'Etat le CEREMA Ouest – une mission pour évaluer sur des critères objectifs, environ 50 ouvrages dont 44 cales d'accès à la Loire réparties sur les différentes rives de l'aire métropolitaine de Mauves sur Loire au Péllerin.
2 réunions ont permis la restitution de ces éléments en Juin et Décembre 2017.

L'évaluation a été faite pour chaque ouvrage sur 3 axes indépendants .

Un axe structurel

Un axe sur l'usage

Un axe stratégique

L'évaluation a été faite en binôme : Nantes Métropole et CEREMA.

Les visites sur place ont été faites à marée basse et à condition météo constante.

1/ ETAT STRUCTUREL : Il propose un indice d'état mécanique

1.1 Caractéristiques géométriques

- Dimensions, pente, hauteur en pied de cale, géométrie par rapport au courant, orientation, topographie, bâtimentrie.

1.2 Etat mécanique du plan incliné

- Désordres observés, fissures, tassements différentiels, fracture d'origine végétale, décalage de nez de cale par affaissement.

2/ ETAT D'USAGE : Il propose un indice d'état d'usage qui évalue les conditions de sécurité et de confort de mise à l'eau.

2.1 Qualité du revêtement

- Envasement, glissance, rugosité, agressivité, type de matériaux, maçonnerie, béton, etc.

2.2 Accès par le plan d'eau

- Environnement des abords immédiats, végétal, enrochement, obstacles...etc.

2.3 Accès par la rive terrestre

- Aire de manœuvre et de stockage de remorques...etc.

2.4 Equipement annexes

- Poste de désenvasement , poste de rinçage des bateaux, sanitaires , douches, poubelles , aire de pique nique, point d'eau, affichage informatif, échelle de crues, borne électrique, dispositif de contrôle d'accès... etc.

3/ ENJEUX STRATEGIQUES traduits en indice stratégique

3.1 Enjeux supérieurs

- L'accès sécurité pour le SDIS
- Projets portés par Nantes Métropole
- Besoins des associations
- Utilisation spécifique type : « Débords de Loire 2019 »

3.2 Enjeux économiques et écologiques

- Coût de la remise à niveau du point de vue de l'usage et de l'état structurel
- Présence de sites écologiques remarquables

3.3 Enjeux d'utilisation (hauteur d'eau en pied)

(En vives eaux - coefficient - débit - PM - BM)

(En mortes eaux - coefficient - débit - PM - BM)

- Co- activités, bacs, pêches
- Intérêt historique
- Intérêt de la zone terrestre et nautique
- Potentiel d'extension à terre
- Potentiels nautiques
- Potentiels d'évènementiels

Une cartographie synthétique de l'aire métropolitaine visualise l'ensemble des ouvrages et leurs trois axes d'évaluation.

- Etat structurel - Etat d'usage - Enjeux stratégiques

Chaque axe est affecté d'un indice de satisfaction de 1 à 4 et d'une couleur associée.

BILAN GENERAL

- Présence de nombreuses cales sur l'aire métropolitaine
- Peu de cales sont parfaitement adaptées
 - Soit pour leurs dimensions contraignantes
 - Soit pour leur envasement ancien
- Leur existence et leurs accès sont très mal identifiés par absence d'informations.

L'ensemble des données constitue un savoir indispensable pour les différents acteurs NM ? GPM, VNF, les associations, les usages du fleuve, etc.

Avec tous ces éléments d'expertises, Nantes Métropole a tous les éléments pour proposer une programmation de rénovation des accès à la Loire en fixant les priorités et le rythme des aménagements.

Tout ceci en essayant d'anticiper les évolutions des pratiques nautiques (Individuelles et collectives) et les évolutions urbaines en cours sur ses rives dans la partie centrale.

Le planning de réalisation devra tenir compte des délais administratifs (loi sur l'eau et mesures de protection des espèces végétales, pour espérer voir des réalisations avant 2019.

BR 16/12/2017